Pour une pêche de loisir responsable et respectueuse de la ressource

ASSOCIATION
DES PÊCHEURS À PIED
DE LA CÔTE DE JADE

Rapport d'activités 2019

Présenté en assemblée générale le 7 mars 2020

Mairie Annexe du Clion sur Mer
44210 PORNIC
appcj@orange.fr
http://appcj.com

FNPPSF
FÉDÉRATION NATIONALE DES PÊCHEURS PLAISANCIERS ET SPORTIFS DE FRANCE

L'association

Les adhérents

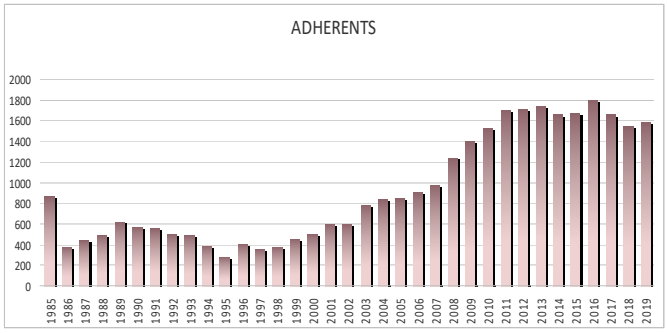

Après quelques années de légère baisse du nombre d'adhérents, l'année 2019 marque un retour de croissance avec 1578 adhérents. Nous pouvons toutefois constater un socle d'adhérents fidèles depuis plusieurs années d'environ 1 500 pêcheurs. Ceci confirme ainsi l'intérêt des pêcheurs de loisir à notre association.

Les fortes progressions constatées en 2008 et 2010 suite aux événements locaux concernant les demandes d'extension des cultures marines en 2008, puis en 2010, sur les prélèvements massifs d'huîtres par les ostréiculteurs, démontrent toujours que les pêcheurs de loisir souhaitent être rassemblés pour peser sur les décisions.

Les adhésions à la FNPPSF sont constantes par rapport aux années précédentes, confirmant également la représentativité de cette fédération dans les instances nationales, et sa capacité à répondre de manière constructive dans les débats portant sur la pêche de loisir et la plaisance.

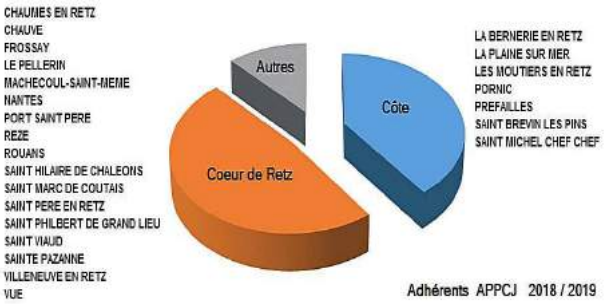

La répartition par territoire intercommunal est semblable aux années précédentes avec toujours une forte représentation sur la communauté d'agglomération de Pornic. Le Pays de Retz représente ainsi la majorité des adhésions

Bilan financier

Les ressources financières de l'association sont exclusivement basées sur les cotisations des adhérents. Aucune subvention de collectivité n'a été demandée depuis sa création en 1985.

Les dépenses comprennent principalement l'achat de matériels de sensibilisation, les frais d'affranchissement, d'impression ainsi que les frais de déplacement aux diverses réunions.
Le bilan financier 2019 est en excédent cette année de 640.32€

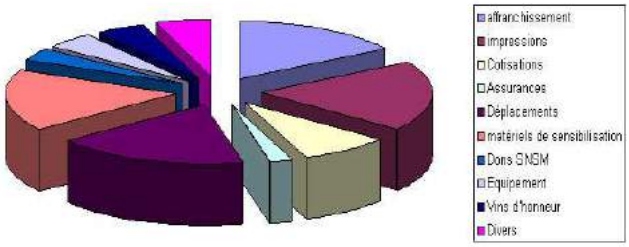

Préserver le droit de la pêche à pied

Bilan des actions 2018

Nos actions s'inscrivent toujours conformément aux statuts qui sont :

- Préserver le droit de la pêche de loisir
- Informer le public des bonnes pratiques de la pêche
- Participer à tout projet pouvant porter atteinte aux zones de pêche à pied

Etude Nationale de la pêche à pied de loisir

Cette étude engagée en 2015 par l'Agence des Aires marines Protégées, sous l'impulsion de deux associations environnementalistes s'est achevée en 2017 dans le cadre du programme européen Life+, afin de mieux connaître l'activité de pêche à pied de loisir.

La Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en Mer s'était associée afin de piloter les actions de sensibilisation et d'information des bonnes pratiques conformes à ses actions.

Notre association, bien que non concernées par les 11 sites pilotes inscrits au programme, participe toujours au suivi de l'évaluation du gisement de palourdes de la Bernerie en Retz .

Les résultats des prélèvements effectués par nos bénévoles ont démontré la relative constance de la densité de palourdes sur le site de la Bernerie, qui ne permet plus aux associations environnementalistes d'affirmer que la pêche de loisir a un impact significatif sur la ressource.

Dans le détail, notre équipe de suivi de la ressource a procédé à de nombreux relevés de la palourde sur le site qui montrent que malgré la fréquentation importante de ce secteur, notamment en période estivale par la proximité de la plage, l'évolution de la densité de palourde est en progression constante mais sous taille.
Il semble donc que la densité ait une influence sur la taille que nous pourrions qualifier de » boudeuse ».
Par ailleurs, les vidanges du plan d'eau réservé à la baignade pourraient également avoir une influence sur la densité.

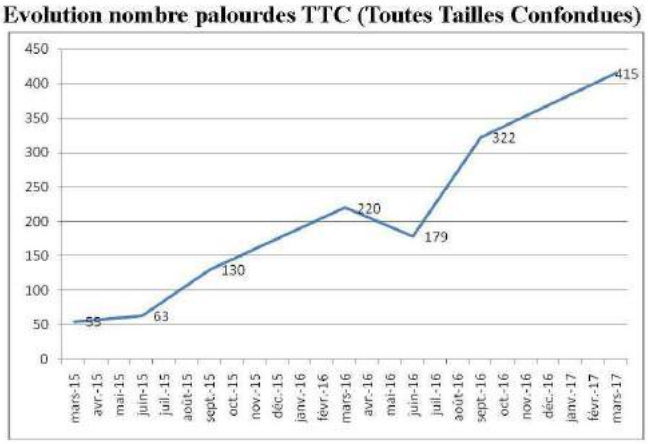

Suivi de la ressource coques sur le gisement du Cormier à la Plaine sur Mer.

Suite à l'interpellation de pêcheurs professionnels à pied sur le site du Cormier à la Plaine sur Mer en septembre 2018, l'Association des Pêcheurs à Pied de la Côte de Jade avait décidé de mettre en place un suivi de la ressource coque. En effet, compte tenu de l'absence de classement administratif de cette zone, les pêcheurs professionnels pourraient y voir une occasion de faire pression sur l'administration maritime afin d'avoir accès à cette ressource apparemment abondante.
Mais la mortalité constatée au printemps 2019 n'a pas permis de mettre en place ce suivi.

Réglementation cohérente de la pêche à pied des coquillages en Pays de Loire

La réglementation de la pêche à pied des coquillages a fait l'objet d'un nouvel arrêté en juin 2017. Cette réglementation est désormais applicable en Loire Atlantique et Vendée. Elle fixe en particulier les quantités maximales par espèces, et les seuls engins autorisés.

Informer le public des bonnes pratiques de pêche

Le Pied à coulisse spécial pêche des coquillages et crustacés réalisé par notre fédération nationale est une grande réussite. Cet outil indispensable à tous les pêcheurs de coquillages et crustacés est largement diffusé sur notre côte de Jade depuis sa sortie en 2009.
En complément de notre partenaire, le Comptoir de la Mer de Pornic et la Turballe qui les diffusent régulièrement, des conventions avec les différents offices de tourisme ont été établies et permettent de renforcer l'information des pêcheurs à pied sur la réglementation.

Le guide des bonnes pratiques de la pêche à pied de loisir

Avec les associations membres du Comité Départemental de Loire Atlantique, nous participons également aux éditions du Guide des Bonnes Pratiques diffusé à près de 21 000 exemplaires en 2019, sur l'ensemble du littoral du département, avec le soutien financier du Conseil Général de Loire Atlantique, de Pornic Agglo, de la commune de Piriac ainsi que le Comptoir de la Mer de Pornic et la Turballe. Merci à eux.

Initiation à la pêche à pied

Des marées de sensibilisation ont été également organisées durant l'été 2019 en collaboration avec les offices de tourisme de la Bernerie en Retz et Pornic.

Nos connaissances de notre activité, nous permettent de bien diffuser les messages de protection de la ressource, respect de la réglementation, et bonnes pratiques de pêche à pied.

Manifestations 2019

Parmi nos participations aux manifestations locales en 201, nous étions présents lors des forums d'associations.

Ces manifestations ont été marquées par une très forte fréquentation de notre stand par les vacanciers désireux d'informations sur la réglementation et les bonnes pratiques de la pêche à pied dans notre région, et qui se traduisent très souvent par des adhésions.

Don à la SNSM

Comme chaque année, l'Association des Pêcheurs à Pied de la Côte de jade est solidaire des sauveteurs en Mer.
En Novembre 2019, lors d'une réunion d'information, nous étions réunis avec les responsables de la station SNSM de Pornic pour un moment émouvant rempli de solidarité.
500 € ont été offerts à la SNSM.

Participer à tout projet pouvant porter atteinte...

Natura 2000 « Baie de Bourgneuf »

Depuis 2012, l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf (APBVBB) actualise les connaissances de la pêche à pied sur le site Natura 2000 « Baie de Bourgneuf ».
A ce titre, notre association participe aux réunions visant à mettre en place des mesures de renforcement de l'information et de la sensibilisation des pêcheurs de loisir sur les sites particuliers du Gois et

de Fort LARON, mais également sur l'ensemble du littoral de la Baie de Bourgneuf.

Estuaire de la Loire

Ce projet de réserve naturelle de l'estuaire de la loire a fait l'objet de nombreuses réactions, et c'est tout naturellement que nous avions adhéré au Collectif 44 afin de renforcer l'opposition annoncée à ce projet.

Réserve naturelle régionale sur la Pointe Saint Gildas

La Réserve Naturelle Régionale de La Pointe Saint-Gildas, reste un site ouvert au public. Les actions ont pour objet d'identifier les richesses écologiques existantes sur la partie terrestre, par la restauration et l'entretien traditionnel du milieu, un suivi scientifique et l'amélioration des connaissances, la sensibilisation et l'information du public.

Natura 2000 Mer Estuaire de la Loire – Baie de Bourgneuf

Engagé en septembre 2016, l'Agence Française de la Biodiversité pilote ce site en cours de validation des diagnostics écologiques et économiques. Notre association est membre du Comité de Pilotage, tout comme le Comité Départemental FNPP qui représente la pêche de loisir et la plaisance.

Nos moyens de communication

Le site internet

Toujours mis à jour régulièrement, le site internet de l'association est fréquemment consulté de l'ordre d'une vingtaine de visites journalières.
Il dispose des dernières informations réglementaires concernant la situation des zones de pêche dans le département, suite à la communication des arrêtés par les services de la Direction de la Mer et du Littoral de Saint Nazaire.
http://appcj.com

Par l'intermédiaire de la revue « Pêche Plaisance » de la FNPPSF, nous publions également quelques articles concernant les activités de l'association, ainsi que des reportages sur des pêches particulières, pêche au congre à pied, le maquereau, le mulet, les bulots, le pétoncle, etc…

Restauration d'une écluse à poissons sur le site de la Boutinardière à la Bernerie en Retz

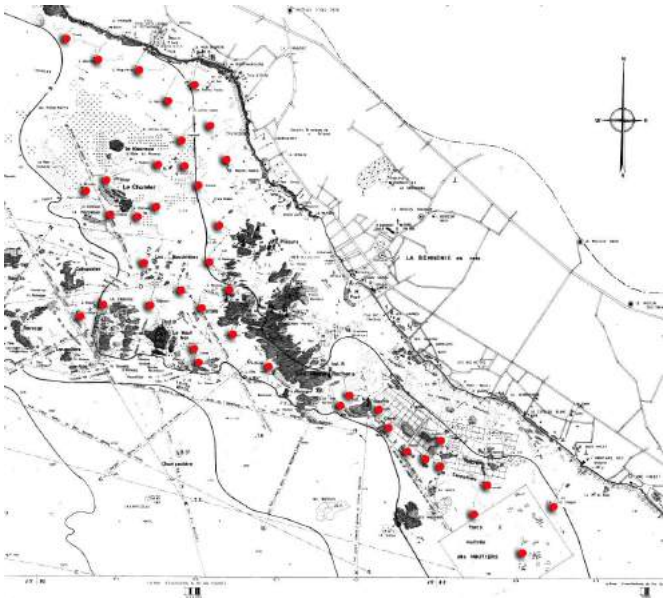

Depuis quelques années, l'Association des Pêcheurs à Pied de la Cote de Jade avait engagé une réflexion sur la faisabilité de restauration d'une écluse à poissons. Comme les pêcheries, ce patrimoine maritime oublié devait faire l'objet d'une reconnaissance des activités de pêche existantes au début du siècle dernier. Sur la Côte de Jade, il existe de nombreux vestiges d'écluses à poissons, et il en a été recensé 73 sur le littoral de la Bernerie jusqu'à l'entrée Sud du port de Pornic.

En collaboration avec l'association Richesses patrimoniales et Naturelles de la Bernerie et Défense de la Côte, il a été possible d'obtenir une occupation temporaire du DPM afin de permettre la restauration de l'écluse « METRIAU ». Le chois de cette écluse à poissons a été guidée par son accès facile depuis la côte et la quantité de pierres sur site permettant sa restauration.

La 1ere étape réalisée en 2017 a consisté en la construction du bouton d'écluse et à sa pose sur le site lors de la grande marée d'octobre.

L'année 2018 a été consacrée à la réfection des murets en pierres de l'aile nord, selon la tradition.

2019 sera marqué par la fin de la restauration et la remise en place du bouton d'écluse suite à la tempête de juin.

La Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en Mer

Notre association est affiliée à la FNPP (ex FNPPSF) depuis 1987.

Membre de la commission pêche à pied, et du Comité Directeur, nous participons au sein de cette organisation qui nous permet une forte représentation aux différentes instances nationales et européennes.

La structuration de la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France en Comités Départementaux et Régionaux permet de mettre en cohérence les actions de la FNPPSF sur le terrain, par l'intermédiaire des associations qui les composent.

Au niveau régional, ce dernier comité représente plus de 4 000 pêcheurs de loisirs et 26 associations sur les deux départements.

L'avenir de la pêche de loisir

Charte d'engagement pour une pêche de loisir éco responsable

Les Grenelles de l'environnement et de la Mer en 2010 avait laissé planer le doute sur l'avenir de la pêche de loisir, et notamment sur l'éventualité d'un permis pêche de loisir payant.
Rappelons que la pêche de loisir représente à peine 2% seulement des captures (coquillages, crustacés et poissons) par rapport à la pêche professionnelle débarquée et déclarée, c'est-à-dire hors rejet et hors criée.
La Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France avait fait des propositions responsables pour l'avenir de la ressource, et en particulier la mise en place d'un repos biologique sur certaines espèces comme le bar, et le relèvement de certaines tailles de capture.

Un poids économique indiscutable

Notre poids économique et sociologique est important, de plus en plus reconnu et indiscutable. L'EAA a montré dans le cadre d'une étude menée en Angleterre qu'une tonne de poisson prélevée en pêche de loisir générait 34 emplois pour seulement un seul emploi pour la même tonne de poisson pêchée par la pêche professionnelle !

Les mesures 2020 sur la pêche du bar :

Les mesures décidées par le Conseil des ministres européens concernant la pêche du bar au sud du 48ème parallèle, prévoient un quota de **2 bars par jour et par pêcheur**.

La capture du bar européen est autorisée à la canne et la ligne à main, les filets fixes ne peuvent capturer du bar.

La Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en Mer (FNPP) regrette une mesure prise dans l'urgence et incohérente avec l'activité de pêche de loisir. Elle demande un quota mensuel avec déclaration des prises de cette espèce en difficulté sur l'application Fish Friender, et un repos biologique pour toutes les pêcheries.

Nous concernant, cette mesure interdit également la capture du bar au **filet fixe posé à pied et depuis une embarcation**, qui sanctionne injustement de nombreux pêcheurs de notre région.

Nous considérons cette mesure discriminatoire, puisqu'elle s'applique à la seule pêche de loisir en zone CIEM 8a et 8b.

Cette pêche traditionnelle proche de la côte qui, contrairement aux idées reçues, respecte les tailles de capture par sa maille fixée à 50 (100 étiré), doit être défendue.

De plus, nous considérons une mesure sélective "par l'argent" qui permet aux seuls pêcheurs détenant des bateaux bien équipés de pêcher du bar pour le seul plaisir des sensations.

Soyons vigilants sur les prochaines décisions, aidez nous à défendre une pêche de loisir responsable.
Je compte sur vous et remercie les 1600 adhérents.

Bien amicalement,
Votre Président
Landry METRIAU,